

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

(ANCIEN Mathieu Laensberg. — Rien n'est changé à la rédaction.)

ANGLETERRE.

Londres, le 29 mai. — Prix des fonds. — Jour
lié à la banque; cons. à terme, 88 3/4.

— Le bruit a circulé à la bourse que le duc de Wellington partira pour Vienne immédiatement après la prorogation du parlement.

— Avant-hier, à la chambre des communes, une proposition de M. Grant, tendante à diminuer les droits d'entrée sur les sucres, et combattue par le chancelier de l'échiquier, a été rejetée par une majorité de 98 voix contre 60.

— On assurait ces jours-ci que don Pedro, effrayé de la situation incertaine de son empire, s'était décidé à reconnaître la souveraineté de son frère, et à rappeler sa fille au Brésil. Nous sommes autorisés à regarder ce bruit comme dénué de fondement. Il est vrai que dans un moment d'humeur et de découragement D. Pedro a envoyé, au marquis de Barbacena, l'ordre de ramener la jeune reine au Brésil; mais cet ordre n'était pas définitif, et d'après ce qui s'est passé depuis, il est douteux que l'empereur insiste sur son exécution. *Il est faux que don Pedro ait manifesté la moindre disposition à reconnaître l'autorité usurpée de son frère.* L'état des choses et la jalousie naturelle du Brésil envers le Portugal peuvent ne pas permettre une intervention plus décidée, mais les sentimens et les principes de conduite n'ont pas subi la moindre altération.

(Courier.)

Il y a peu de jours, dit le Register-Canton, un drame fut joué au district de Shantak (Chine) en faveur d'une des idoles du pays. Une foule immense de femmes et d'enfans assistaient à cette représentation. Le spectacle fut annoncé, suivant la coutume, au son du tambour et par des feux d'artifices; un second roulement et un grand feu d'artifice annoncèrent que le spectacle allait commencer, mais une fusée tombant sur une tente couverte de feuilles, la mit en feu, et 60 personnes environ, femmes et enfans, périrent dans les flammes.

FRANCE.

Paris, le 30 mai. — Jusqu'à ce jour les journaux avaient senti la nécessité de placer hors de leur polémique un nom et une personne auguste. L'un d'entre eux a cru pouvoir s'affranchir de cette entrave. Il a rapporté, et d'autres journaux ont rapporté avec lui, une conversation qu'il prétend avoir eu lieu entre le roi et les membres du bureau de la chambre des députés, et d'où l'on a cherché à tirer des conséquences contraires à l'indépendance de cette chambre. Quelques personnes ont paru s'étonner de ce qu'aucune explication n'avait été fournie par le gouvernement sur un sujet aussi grave. Ces personnes n'ont pas considéré que mêler le nom du roi à de semblables explications, ce serait ajouter une haute inconvenance à celle qui était déjà commise. Nous savons que dès le lendemain même du jour où l'article qui nous occupe a paru, le bureau de la chambre a démenti formellement, par une déclaration signée de chacun de ses membres, le récit complètement dénaturé à l'appui duquel on semblait invoquer son témoignage; mais nous concevons aisément que le gouvernement, en rendant justice au sentiment qui a dicté cet écrit, ait jugé inutile et contraire à la dignité du trône de lui donner de la publicité.

(Moniteur.)

— Le Journal du Commerce d'aujourd'hui, après avoir cité l'article du Moniteur, ajoute :

« On assure néanmoins qu'un grand nombre de députés ont résolu d'ouvrir un registre où chaque

député pourra déclarer par écrit, et dans les termes les plus sacramentels, qu'il ne reçoit et n'a jamais reçu aucune somme d'argent, à quelque titre que ce soit, à raison de ses fonctions de député. »

— Les grandes opérations de l'armée russe ont commencé. Le mouvement de concentration s'opère sur deux points, Silistria et Rutschuk. Ces points doivent de toute nécessité être au pouvoir des russes avant que la grande armée puisse agir dans tous ses développemens devant Schumla, et s'étendre dans la Bulgarie et de là dans la Roumélie.

Ces opérations ne seront point isolées; elles se lient à un plan général que les difficultés de la dernière campagne paraissent avoir dicté.

Un corps d'armée doit envahir la Serbie et manœuvrer dans la direction de la Roumélie, en inclinant vers Nissa, et donnant les mains à l'armée qui opère sur Rutschuk.

Un troisième corps opérera avec la flotte dans la mer Noire, et tournera le Balkan.

On parle toujours d'une affaire près Silistria.

(Messenger.)

— Il paraît que le brave colonel Fabvier ne restera pas en Grèce; voici ce qu'il écrit de Modon, le 8 avril : Je suis revenu dans ce pays avec des instructions du gouvernement français : si je les ai acceptées, c'est qu'elles étaient d'accord avec mes sentimens. Je n'ai aucun désir personnel; je ne cherchais qu'une occasion de faire de nouveaux efforts et de nouveaux sacrifices. Je me retirerai satisfait d'avoir pu, dans les temps de danger, soutenir, au prix de mon sang, une nation digne d'affection, et de l'avoir servi avec constance jusqu'au moment où l'on est venu à son secours. J'ignore ce que la providence accordera à ce peuple magnanime et peu connu, pour prix de si grands sacrifices. Je fais des vœux ardens pour qu'il porte le nom de nation et que l'avenir le développe ce qu'il peut être. J'attends ici que le gouvernement me rappelle, et je pense dans quelques mois rentrer dans ma famille. »

Le colonel Fabvier a montré un rare dévouement pour la Grèce dans les circonstances les plus critiques et les plus périlleuses. Ce militaire distingué a fait les plus grands sacrifices pour servir cette belle cause, et son nom sera désormais étroitement lié à celui de la liberté de la Grèce. (Courr. français.)

— Voici des détails sur les désordres qui ont eu lieu à Vaugirard :

« Vers sept heures et demie, quelques canonniers à pied, complètement ivres, se mirent à insulter les passans. Un vieillard fut surtout maltraité; un rassemblement de deux cents personnes se forma aussitôt sur le lieu de la scène, les canonniers tirèrent leurs sabres, et l'un d'eux, ramassant une pierre, la lança à la tête d'un malheureux ouvrier, qui tomba baigné dans son sang. Cette vue exaspéra les assistans; dans la lutte qui suivit, un canonnier fut laissé pour mort et trois bourgeois grièvement blessés. Il n'a pas été possible de faire intervenir la force publique durant cette scène de désordres, les gendarmes et le commissaire de police étaient au théâtre du nouveau Grenelle.

Tant d'événemens sanglans et si souvent répétés, ne suffiront-ils point pour faire ouvrir les yeux à l'autorité? Combien de meurtres lui faut-il donc encore pour qu'elle supprime enfin l'homicide privilégié dont elle s'obstine à armer les soldats contre la vie des citoyens? (Journal de Paris.)

— Une industrie à laquelle personne n'avait songé avant M^{lle} Annette Vienne est venue un instant

égayer la sixième chambre correctionnelle, bien que le dénouement n'ait rien de plaisant pour la prévenue. Or, voici le cas : Mademoiselle Vienne, dans ses momens perdus, car elle est une des plus actives couturières du quartier de la halle, passe de temps en temps dans les rues adjacentes de son domicile, et quand elle rencontrait une petite fille bien jeune ayant pendue au bout de l'oreille la boucle de corail ou de cuivre doré, elle l'attrait adroitement dans une allée; là, sous prétexte de caresse, lui détachait son mince bijou, et disparaissait aussitôt. Ce manège avait été renouvelé deux fois dans la journée du 2 mai sur la personne de la jeune Ennetier, âgée de 4 ans et sur celle de la fille Gordonnier, âgée de quatre ans et demi. La dame Ennetier s'étant aperçue de la disparition de sa petite fille, la chercha aussitôt, et voyant qu'elle n'avait plus de boucles d'oreilles, elle l'interrogea et apprit qu'une dame venait de les lui enlever. Des recherches sont faites à l'instant; on visite les bijoutiers, et le hasard voulut qu'au moment où la demoiselle Annette Vienne traitait de son marché, la mère surveillante intervint. Elle reconnut à l'instant les pendans de sa fille, et l'arrestation de la délinquante fut opérée. Cette dernière a nié le fait imputé; elle a prétendu que les boucles que la dame Ennetier avait prises pour celles de sa fille étaient un cadeau d'amour; que de plus elle pouvait bien vendre ces bijoux ayant été bijoutière elle-même; enfin après de vains efforts pour éviter ce qui lui pendait à l'oreille, la demoiselle Vienne a été condamnée à un an de prison et aux frais, le tribunal n'ayant pas cru pouvoir admettre une défense démentie par quatre déclarations accablantes.

(Courier des Tribunaux.)

— Dans la séance de la chambre des députés du 30 mai, il est arrivé un incident qui a égayé l'assemblée. M. le président a annoncé avoir reçu une lettre de M. Achard de Bauvuloir qui donnait sa démission. M. Achard qui se trouvait dans l'assemblée s'est aussitôt levé pour déclarer que cette lettre n'était pas de lui. Elle a été renvoyée à M. le garde-des-sceaux pour faire instruire.

M. de Berbis a lu le rapport de la commission sur la loi des recettes.

La parole est ensuite à la commission des pétitions.

« Divers marchands de vins à Lille se plaignent de ce qu'il s'est formé dans cette ville plusieurs sociétés qui nuisent à leur commerce, et frustrent le fisc d'une partie des droits sur les boissons. »

M. Charles Dupin. Je suis bien fâché que cette pétition n'ait pas été rapportée plutôt, car elle se rattache à la loi sur les boissons, et aurait pu être utilement renvoyée à la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à cette matière. J'avais donc raison de demander que la chambre consacrat plus de temps aux rapports des pétitions. Il y a douze cents pétitions renvoyées à la commission et nous ne sommes encore arrivés qu'au n° 140. — Plusieurs voix : Dites 249.

M. Dupin. Mettons 250 si vous voulez. Il en résulte qu'il y a encore 950 pétitions qui ne sont pas rapportées.

L'orateur, arrivant à la pétition, signale comme un inconvénient grave les droits exorbitans établis dans certaines villes sur les vins pour favoriser le débit de la bière.

Renvoi à MM. les ministres des finances et de l'intérieur.

« Des anciens religieux et religieuses du département de la Meurthe demandent l'intégralité de

leur pension, dont ils se plaignent de ne toucher que le tiers. — Renvoi au ministre des affaires ecclésiastiques.

« Le sieur Thenet, ancien chirurgien aide-major à Riguepen (Gers), réclame un arriéré de demi-solde et une indemnité pour ses longs services. » — Ordre du jour. — La séance est levée.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 2 JUIN.

ÉLECTIONS.

ORDRE DES VILLES.

Huy. — Le conseil de régence de Huy, a nommé membres des États Provinciaux : M. Delchambre, bourgmestre de Huy, membre sortant et M. de Leouw-Dupont. Ce dernier qui ne fait pas partie de la régence, remplace M. Beyar, échevin, membre sortant.

Herve. — M. Moreau-Parmentier, bourgmestre de Herve, est réélu.

ORDRE DES CAMPAGNES.

District de Héron. — M. Woot-de-Trixhe est élu en remplacement de M. Eloy de Burdinne, candidat du district de Hannut où probablement il aura été nommé en remplacement de M. de Douceel.

District de Louvegnée. — M. de Berlaymont a été élu à la majorité de 9 voix en remplacement de M. Adams.

District de Hollogne-aux-Pierres. — M. Vincent Lamarche est nommé en remplacement de M. Grégoire.

District de Fléron. — M. Deliège, dit-on, a été élu en remplacement de M. Simon de Harlez, commissaire de district, membre sortant.

ORDRE ÉQUESTRE.

Nous reproduisons ci-dessous les élections du corps équestre; la séance n'ayant fini que vers quatre heures, le résultat n'en a pu être inséré dans tous les n^{os} du *Politique*.

Les membres présents étaient au nombre de 62 : Les 7 membres sortants étaient MM. César de Méan, de Grady de Bellaire, de Tinlot, de Grady de Brialmont, de Floen de Visé, de Melotte de la Malle, de Lannoy.

Ont été élus : MM. de César de Méan, 49 voix ; d'Ancon de Ville, 48 ; Ernest de Senzeille, 45 ; Eugène de Méan, 47 ; Villenfagne de Vogelsank, 46 ; Hyacinthe de Mazors, 48 ; Joseph de Potesta de Waleffe, 45.

Ainsi de 7 membres sortants, M. César de Méan a seul été réélu, les six autres membres sortants ont obtenu le nombre de voix suivant :

MM. Degrady de Bellaire, 17 voix ; de Tinlot, 13 ; de Grady de Brialmont, 13 ; Defloen de Visé, 12 ; de Melotte de la Malle, 12 ; de Lannoy, 12.

On a procédé ensuite aux deux élections en remplacement de MM. de Pitteurs et de Bronkart, décédés.

Ont été élus : MM. Max. de Coune, 45 voix, et Dufontbarré, fils, 42.

M. de Lannoy a obtenu 12 voix ; M. de Liedekerke 11 ; M. De Floen 3, etc.

On avait d'abord fixé ou proposé l'ordre du jour de la manière suivante : 1^o élections pour remplacer les 2 membres décédés, 2^o élections pour remplacer les sept membres sortants ; 3^o réception des nouveaux membres de l'ordre équestre.

On a réclamé d'autre part la priorité pour la réception des nouveaux membres ; des débats très longs et très animés se sont élevés à ce sujet ; enfin le renversement de l'ordre du jour a été décidé par assis et lever à une très grande majorité. On dit que l'aspect de cette majorité qui faisait pressentir le sens dans lequel auraient lieu les élections, a produit une grande sensation.

On cite comme ayant pris une part très vive aux débats, d'un côté, entr'autres, MM. De Crassiez et Ernest de Senzeille, de l'autre M. De Warzée.

Les nouveaux membres admis dans l'ordre sont MM. Devillers de Pité, D'Otreppe de Mélotte, Max. de Coune, Dufontbarré, fils, Conard de Rosen, Aug. de Waha, E. de Waha, D'Othée, Cas. de Chératte, De Potesta Delhez, Dewarzée, fils, A. de Senzeille de Serainchamp, De Looz.

Par suite de cette admission l'ordre équestre de la province, se compose aujourd'hui de 75 membres.

Dans la séance de ce jour on a procédé à la nomination des membres formant la commission de la vérification des titres. L'ancienne commission était composée de MM. de Liedekerke, C. de Méan, de Warzée, de Geloës, de Fiquemont, de Crassier, de la Rocq,

Le scrutin a donné pour résultat :

MM. C. de Méan 40 voix. — De Larocq, 36. — De Crassier, 38. — D'Oultremont, 33. — De Geloës, 38. — De Lamberts, 32. — De Troussel, 32. — De Liedekerke, 14. — De Fiquemont, 14. — De Warzée, 12. En conséquence, les sept premiers formeront la commission.

M. de Macors est nommé secrétaire de l'ordre, à la majorité de 34 suffrages ; il remplace M. De Warzée qui a obtenu 11 voix.

M. De Villenfagne est réélu trésorier. Il a obtenu 37 voix.

Les membres de l'ordre équestre n'ayant pas été convoqués cette année par lettres à domicile, mais par un simple avertissement publié dans les journaux, des plaintes se sont élevées sur le peu de convenance de cette omission. M. l'avocat-général de Warzée, secrétaire de l'ordre équestre, a adressé à ce sujet aux membres de l'ordre la lettre suivante :

Liège, le 30 mai 1829.

Messieurs,

J'apprends avec surprise que quelques-uns de nos collègues de l'ordre équestre ont trouvé déplacé que la convocation de l'ordre ait été insérée sur les journaux et que cette circonstance, à laquelle M. le comte de Liedekerke-Beaufort, notre digne président, est absolument étranger, donnait lieu à une critique fâcheuse.

Je dois donc une explication, et la voici :

D'après nos réglemens, il ne doit point y avoir de convocation pour la réunion ordinaire, fixée par le roi au 1^{er} juin de chaque année, ou au lendemain, si ce jour est un dimanche ; donc pas de faute à ne pas convoquer !

Cependant chaque année par mesure de précaution cette convocation avait été faite et cette année encore M. le comte de Liedekerke l'avait préparée il y a déjà long-tems.

Au milieu des nombreuses occupations que me donnent mes fonctions d'avocat-général, j'ai oublié d'en faire expédier des copies à tous les intéressés.

Les choses en étaient demeurées là, lorsque, jeudi dernier seulement, on m'instruit que des membres de l'ordre se plaignent de n'avoir pas reçu des lettres convocatrices, et pour réparer mon oubli, n'ayant plus le temps de faire convoquer à domicile, je m'empresse de morceler la lettre du noble comte et d'en faire imprimer un extrait sur les journaux, en indiquant l'heure fixée par la dépêche de l'administration provinciale du 16 de ce mois, qui est l'heure usitée des années précédentes et qui est la seule convenable à ceux de nos collègues qui habitent la campagne.

J'aurais des regrets bien vifs et bien amers, si j'avais pu par cette démarche exciter le plus léger murmure contre un homme qui dans de hautes fonctions ne cessa de mériter le suffrage de tous les gens de bien.

S'il y a eu erreur, elle est à moi seul ! C'est moi que l'on doit attaquer !

Telle est l'explication que j'ai cru devoir donner. Je proteste au surplus de n'avoir eu l'intention de manquer à personne. On ne me verra jamais m'écarter de ce que prescrivent les convenances, le devoir et l'honneur.

Veuillez, Messieurs, agréer l'hommage de ma haute considération.

Votre très dévoué serviteur et collègue,
BARON DE WARZÉE D'HERMALLE, membre et secrétaire de l'ordre.

Au moment de clôturer notre journal, nous apprenons que le district électoral d'Eysden (Limbourg) vient de nommer M. Hennequin, notre ancien bourgmestre, membre des états provinciaux. (*Eclairer Politique.*)

— Le conseil de régence de la ville de Maestricht a réélu aux états provinciaux, MM. Van Slype et Brants, membres sortants.

L'ordre équestre a réélu MM. le baron de Billehé, le comte d'Ansembourg, le baron de Thier et le comte d'Arshot, et a nommé M. C. E. comte de Geloës d'Esloo en remplacement de M. Van der Maesen de Sombreffe, et M. R. de Ticken de Terhove en remplacement de M. le baron Arrazola.

M. le baron de Crassier, qui ne devait sortir qu'en 1831, ayant donné sa démission, M. le baron de Weichs de Wenue a été élu à sa place.

Dans sa réunion du 30 mai, l'ordre équestre a admis dans son sein, MM. P. Petit, C. Petit, de Ruremonde ; J. B. baron de Plevits de Roosteren, et C. E. comte de Geloës, d'Esloo.

(*Idem.*)

Les journaux de Gand donnent encore divers détails sur le séjour de S. M. dans cette ville ; mais la joie publique qu'inspire sa présence a été troublée par un terrible incendie qui a éclaté samedi à dix heures du soir, dans deux filatures de coton contiguës, appartenant à MM. Heyndrickx fils et Couvreur et Van Acker-Centerix et C^e, et qui ont été détruites, l'une complètement et l'autre en partie.

Malgré les secours les plus actifs, dirigés avec le meilleur ordre possible on n'a commencé à se rendre maître du feu que vers quatre heures du matin, et à cette occasion, le *Journal de Gand* déplore que le zèle courageux des autorités, des militaires et des bourgeois, puisse en quelque sorte être paralysé par l'insuffisance, pour ne pas dire la nullité des moyens dont dispose l'administration de la ville contre l'incendie.

— Le prince d'Orange, nommé récemment colonel-général des gardes communales, a reçu le 30 mai, les officiers de la garde de Bruxelles. Le prince leur a dit que c'était avec une vive satisfaction qu'il se voyait entouré d'eux, et pour la première fois revêtu de leur uniforme. S. A. R. leur a retracé le but patriotique d'une institution qui rend, ce sont ses propres paroles, une partie de la nation la protectrice de la tranquillité de l'autre ; elle leur a témoigné de la manière la plus bienveillante qu'elle voyait avec plaisir que ce but était bien compris par les officiers et par les gardes, et a bien voulu promettre d'assister à leur premier exercice.

Le prince a chargé le colonel d'inviter à dîner pour le lendemain dimanche les officiers qui venaient de lui présenter l'expression de leurs sentiments à l'occasion de sa nomination.

— On assure que les travaux des commissions pour l'enseignement supérieur et moyen sont terminés, ainsi que ceux du conseil d'état pour l'instruction primaire.

— Le ministre de l'intérieur a nommé régent au collège de Huy pour la langue grecque, M. Walther Nihon, candidat en philosophie et en lettres à Liège.

— Un arrêté royal du 18 mai, contient les nominations suivantes :

1^o Notaire au canton de Bastogne, François Sivilie, à charge de résider au chef-lieu, en remplacement de J. H. Sivilie, auquel il est accordé démission honorable sur sa demande.

2^o Notaire au canton de Dhui (Namur) Auguste-Amour Basquin, à charge de résider à Pontillas, en remplacement de N. L. Basquin, auquel il est accordé démission honorable sur sa demande.

3^o Notaire au canton de Beauraing, Jean-Baptiste Delhoise à charge de résider à Menil St-Blaise, en remplacement de J. J. Delhoise, auquel il est accordé, sur sa demande, démission honorable.

4^o Notaire au canton de St-Trond, à la résidence du chef-lieu, Jean-Abrien Coemans, en remplacement de P. Coemans, décédé.

— Le nouveau roman historique de sir Walter Scott a paru à Londres le 25 mai. La traduction française, faite sur le manuscrit de l'auteur, a paru aujourd'hui à Paris, chez Charles Gosselin, sous le titre de *Charles-le-Téméraire ou Anne de Geierstein la fille du Brouillard*. Le même jour sera mis en vente le *Miroir de la tante Marguerite*, et autres contes de Walter Scott.

— La *Gazette des Tribunaux* a publié dans son numéro 132 (23 mai) un arrêt de la cour d'appel de Liège, qui fait remonter le dessaisissement du failli au jour où est reportée l'ouverture de la faillite ; la même gazette, dans son n^o 74 (27 mars), a publié un arrêt de la cour de cassation de France, qui déclare valables les paiements faits plus de dix jours avant le jugement qui déclare la faillite et en fixe l'ouverture. Ces deux arrêts donnent une interprétation contraire de l'art. 442 du code de commerce. (*Eclairer Politique.*)

— Le *Noord-Brabander* rapporte plusieurs assertions et promesses ministérielles ; puis, il fait observer que l'anagramme du mot *ministère* est *mentiris*, vous mentez.

Le même journal remarque qu'on veut abolir l'usage de la langue française dans les provinces méridionales et augmenter le traitement des *prédicants français* ou *wallons* dans le nord.

— La police de Bruxelles, dans une visite faite chez un boulanger, rue d'Anderlecht à Bruxelles, sur la plainte d'un habitant, a découvert qu'il employait de l'alun blanc dans la fabrication de son pain. (*Gazette des Tribunaux.*)

Lettre de l'auteur de Henri III.

En rendant compte de la chute d'estime qu'a obtenue la tragédie de *Pertinax*, nous avons annoncé, dit le *Journal de Paris*, qu'une dispute avait eu lieu au milieu de Forchestre. M. Alexandre Dumas, l'un des acteurs de ce petit drame plus animé que celui qui l'avait précédé, nous adresse une lettre à ce sujet :

Messieurs,

Je vous prie d'insérer cette lettre dans votre premier numéro; c'est la réponse à un article de votre feuilleton d'hier, conçu en ces termes :

« Au moment où nous nous retirons de la salle, une vive contestation venait de s'élever à Forchestre entre un vieillard à cheveux blancs et un très-jeune auteur: c'est-à-dire sans doute entre un classique et un romantique. Espérons que cette altercation n'aura pas eu de suites fâcheuses. »

C'est moi, monsieur, qui ai le malheur d'être le très-jeune auteur, auquel il importe beaucoup, par cela même qu'il est jeune et auteur, d'établir les faits tels qu'ils se sont passés.

J'étais à Forchestre des Français entre M. de Jouy et M. Victor Hugo, pendant toute la représentation de la tragédie de *Pertinax*. Obligé, en quelque sorte, comme écolier de l'art, d'étudier tout ce que font les maîtres, j'avais écouté attentivement et en silence les cinq actes qui venaient de s'achever, lorsqu'au milieu de la contestation assez vive qui s'était élevée entre des spectateurs qui voulaient qu'on nommât M. Arnault et d'autres qui ne le voulaient pas, je fus insolennement apostrophé, moi muet et assis, par un ami de M. Arnault, debout et me désignant du doigt. Je rapporterai textuellement sa phrase: « Il n'est pas étonnant qu'on siffle à Forchestre, quand M. Dumas est à Forchestre; n'avez-vous pas honte, monsieur, de vous faire le chef d'une cabale? Et sur ma réponse que je n'avais pas dit un mot, il ajouta: « N'importe, c'est vous qui dirigez toute la ligue. » Comme quelques personnes auraient pu croire à cette stupide accusation, aussi indigne de mon nom que de mon caractère, j'en appelai au témoignage de MM. de Jouy et Victor Hugo. Ce témoignage eut ce qu'il devait être, unanime, et cependant on n'accusera pas ces messieurs de s'entendre ensemble.

Cela suffit, je crois, pour me disculper. Mais pendant que j'ai la plume à la main, je désirerais ajouter quelques mots relatifs aux ridicules attaques que m'a valu mon drame de *Henri III*. L'occasion ne s'en présentera jamais peut-être aussi favorablement qu'aujourd'hui: permettez donc que je la saisisse.

Je crois comprendre et recevoir la véritable critique littéraire aussi bien que personne; mais vraiment les faits que je vais vous citer sont-ils de la critique littéraire?

Le lendemain de la réception de mon drame de *Henri III* à la Comédie Française, le *Courrier des Théâtres*, qui ne connaissait pas l'ouvrage, le dénonçait à la censure, avec l'espérance, disait-il, qu'elle ne souffrirait pas le scandale de la représentation. Cela me paraît plutôt de la police que de la littérature.

Je ne parlerai pas d'une pétition présentée au roi pendant mes répétitions, pour faire rentrer le Théâtre-Français dans les routes du vrai beau. On assure que l'auguste personnage auquel elle était adressée, répondit simplement: « Que puis-je dans une question de cette nature? Je n'ai, comme tous les Français, qu'une place au parterre. » Je n'ai vraiment pas le courage d'en vouloir aux signataires d'une dénonciation, qui nous a valu une telle réponse. D'ailleurs, quelques-uns d'entre eux en ont rongé eux-mêmes, et ont dit qu'ils avaient cru signer tout autre chose.

Puis arrive le jour de la représentation; de ce jour seulement les journaux avaient le droit de parler de l'ouvrage, ils en usèrent largement: à eux permis. Mais quelques-uns d'entre eux, ils l'avouèrent eux-mêmes, n'ont pas été élégant dans leurs critiques.

Le *Constitutionnel* et le *Corsaire*, en dirent beaucoup plus de bien le premier jour, que la pièce ne le méritait.

Huit jours après, le *Constitutionnel* comparait la pièce à la *Pie Volante* et accusait l'auteur d'avoir dansé en rond, avec quelques énergumènes, dans le foyer, en criant: « Racine est enfoncé! » Ce n'était que ridicule: on haussa les épaules.

Le lendemain, le *Corsaire* disait que l'ouvrage était une monstruosité, et que l'auteur était jésuite et pensionné: c'était, il faut en convenir, une excellente plaisanterie adressée au fils d'un général républicain, dont la mère n'a jamais touché la pension qui peut-être lui était due, ni du gouvernement de l'empereur, ni du gouvernement du roi. Cela devenait plus que ridicule, c'était méprisable.

Quant à la *Gazette de France*, je lui rends la justice de dire qu'elle n'a pas varié un instant dans l'opinion que M. Martainville y exprima le premier jour. Ce journal démêlait dans la pièce une conspiration flagrante contre le trône et l'autel. Quant au journaliste, il exprime personnellement le regret vivement senti de n'avoir pas vu paraître l'auteur demandé. On assure, disait-il, que sa physionomie porte des caractères éminemment romantiques. Or, comme le romantisme est la bête noire de M. Martainville, je puis croire, sans être trop pointilleux, qu'il n'avait pas l'intention de me faire un compliment. Non seulement ce n'est honnête de la part de M. Martainville, mais encore ce n'est pas délicat: M. Martainville sait très bien qu'on fait sa réputation, et qu'on ne fait pas sa physionomie: M. Martainville a une physionomie très respectable.

Je pourrais continuer: expliquer les causes de ces changements et de ces injures; faire connaître quelques anecdotes assez curieuses sur des individus; mais les 12 colonnes de votre journal y passeraient.

Je terminerai donc ma lettre par un conseil que je vous demanderai, Monsieur, à vous qui avez de l'expérience. Comment un auteur doit-il faire pour s'épargner les querelles aux premières représentations? J'en ai eu pour mon compte trois depuis trois mois: une à *Isabelle de Bavière*, avec un administrateur de M. Lamoignon Langon, qui prétendait que j'a-

vais sifflé; une aux *Élections*, avec un ennemi de M. De-la-ville, qui prétendait que j'avais applaudi, et une à *Pertinax*, avec un ami de M. Arnault, parce que je n'avais ni applaudi ni sifflé.

J'attends ce conseil de votre bonté, Monsieur, et je vous donne ma parole que je le suivrai.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Alex. Dumas.

COMMERCE. — Bourse de Paris du 30 mai. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 septembre 1828, 107 fr. 95 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 mars, 100 fr. 00 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre 1828, 79 fr. 80 c. — Actions de la banque, 1872 fr. 50 c. — Emprunt royal d'Espagne, 1829, 78 1/2 fr. — Emprunt d'Haïti, 460 fr. 00 c.

Bourse d'Amsterdam, du 30 mai. — Dette active, 58 0/0, — Idem différée 00/00. — Bill de change 20 1/4. — Syndicat d'amort. 4 1/2 100 1/2. — Rente renb., 2 1/2; 98 00. — Act. Société de com. 86 7/8. — Russ. Hop. et Co 5, 100 1/8. — Dito ins. gr. li., 57 1/16. — Dito C., Ham. 5, 00 00. — Dito em. à L. 5, 00 00. — Prus. à Lon. 6, 00. — Danois à Londres, 66 00/00. — Ren. fr. 3 9/10, 79 7/8. — Esp. H 5 1/2 9/10, 34 0/0. — Dito à Paris, 8 5/8. — Rente Perpét., 52 0/0 N. — Vienne Act. Banq. 0000 00. — Métall., 95 1/4. — A Rot. 1^{er} L., 000 00 — Dito 2^e L. 000. — Lots de Pologne 89 — Naples Falcon. 5, 80 1/2. — Dito Londres 5, 84.

Bourse d'ANVERS, du 4^{er} juin.

Changes. — L'Amsterdam et le Paris sont fermes, il est resté beaucoup de Londres à la cote; les valeurs sur l'Allemagne manquent.

Changes.	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	pair	P	P
Londres.	12 10	p 12 2 1/2	P
Paris.	47 1/4	p 46 43 1/6	A 46 3/4 A
Francfort.	36 1/16	35 45 1/6	35 45 1/6 P
Hambourg.	35 3/16	A 35	A 35

Escompte 4 p. 0/0.

Cours des Effets des Pays-Bas.

Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 57 3/4 A
Obl. syndicat, 4 1/2 " 00 0/0
Dette Dom. r., 2 1/2 " 97 7/8
Act. S. Com., 4 1/2 " 86 3/8 P

Marchandises. — Ventes par contrat privé.
150 Balles café Brésil à 22 1/2 c., ent.

Prix moyen des grains au marché de Liège, du 1^{er} juin.
Basière de froment, 41 48 au-lieu de 41 34.
Basière de seigle, . . 6 45 au-lieu de 6 51.

ÉTAT CIVIL DE LIEGE, du 1^{er} juin.

Naissances, 2 garçons, 8 filles.
Décès, 2 garçons, 4 filles, 2 hommes, 3 femmes, savoir: Gilles Radoux, âgé de 72 ans, houeilleur, rue Haut des Tawes, époux d'Aily Gillet. — Michel-Joseph Antoine, âgé de 41 ans, boucher, rue Saucy, époux d'Anne-Marie Serexhe. — Jeanne Galoppin, âgée de 83 ans, journalière, rue du Verd-Bois, veuve de Joseph Thioux. — Catherine-Hélène-Lucie Debouan, âgée de 84 ans, rue de la Magdeleine. — Agnès-Josephine Jacquemin, âgée de 29 ans, journalière, rue des Cla-risses, épouse de Jean-Joseph Osmonde.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A messieurs les membres de la respectable société du Casino de Liège.

Un acteur tragique, élève de Talma ... traversant cette ville, dans une situation malheureuse par suite de maladie, aura l'honneur de se faire entendre de ces messieurs, jeudi 4 juin à 7 heures, dans une séance de déclamation composée de fortes scènes tragiques et de la mort de Talma, ouvrage sublime.

DÉBALLAGE DE QUINCAILLERIES, chez M. GYSSELINCK-LINOTTE, pied de la Haute-Sauvenière, n° 40, à Liège.

Il ne restera que jusqu'au 25 juin courant. On y trouvera un superbe assortiment de quincaillerie en tout genre, contellerie, bijouteries en fin et en faux, plaqué, objets de chasse et chirurgie, billes de billard, et un très-grand assortiment de cabarets et objets de nouveautés, etc. Par cessation, on vendra, au prix de facture, et à des conditions raisonnables pour les personnes qui désirent acheter en gros. Qu'on se le dise. 218

Vente par cessation de Commerce à 5 0/0 de perte.

V. NICOL, ci-devant rue de la Magdeleine, à Bruxelles, vient d'arriver en cette ville avec un assortiment d'étoffes de soie, schals de laine et de cachemire, fichus écharpes, étoffes diverses pour gilet, mousseline et cotons imprimés, rubans, bas de soie, robes de mousseline brodée, et divers autres articles de nouveauté qu'il vendra à grand sacrifice. Il est déballe, chez M. Gysselinck-Linotte, pied de la Haute Sauvenière, n° 40, à Liège 134

A RENDRE ou LOUER une JOLIE MAISON avec jardin et belle prairie, située sur le Coq, à Jupille, jouissant d'une vue très agréable. S'y adresser. 216

Une très-bonne CALÈCHE à VENDRE. S'adresser rue Souverain-Pont, n° 584. 214

QUARTIER à LOUER, rue Ste.-Croix, n° 862. 652

() Lundi, 45 de ce mois, à dix heures du matin, par-devant M. le juge de paix du quartier de l'est, au bureau de ses séances, rue Neuve, et par le ministère du notaire PAQUE, on VENDRA définitivement aux enchères, une MAISON sise à Liège, pont d'Amerscœur, n° 65, et une autre maison avec jardin, sise au vivâne de Grivegnée, n° 47, toutes deux libres de charges.

Le même jour, à trois heures de relevée, on VENDRA, au plus offrant, en l'étude dudit notaire PAQUE, deux MAISONS sises rue Pierreuse, n° 257 et 258. Aux conditions qu'on peut voir chez lui.

833 A VENDRE de gré à gré une MAISON, bâtie en 1828, couverte en ardoises, située au MANY, près du Val-Saint-Lambert à SERAING. — S'adresser au sieur Herlay, propriétaire, ou au notaire Gilon, à Seraing, pour tous renseignements.

334 TRÈS BELLE VENTE DE LIVRES.

De théologie, histoire, jurisprudence, littérature, piété, médecine, chirurgie, sciences, mécanique, arts, etc., dont la vente aura lieu chez P.-H.-J. DUVIVIER, rue Velbruck, n° 452, à Liège, en florins et cents avec augmentation du dixième denier et au comptant, le mardi et mercredi, 16 et 17 juin 1829, à deux heures de relevée, où le catalogue se distribue, de même que chez J. DUVIVIER, rue sur Meuse, n° 380, au prix de 5 cents.

A LOUER, pour le 24 juin prochain, un QUARTIER, rue Hocheporte n° 95. S'y adresser dans la matinée. 217

A LOUER pour la St-Jean, à des personnes tranquilles un QUARTIER entièrement indépendant, ayant vue sur le quai de la Sauvenière, composé de six pièces et chambre de domestique, grenier, cuisine avec pompe, caves, une cour. S'adresser au bureau de cette feuille. 146

337 La MAISON sise Liège, rue derrière Ste.-Catherine, n° 170 ayant été adjugée moyennant 510 fls. des Pays-Bas en sus de 137 fls. 80 cents de rentes qui la grèvent, toute personne peut surenchérir d'un 10^e, jusqu'inclus le 9 de ce mois, en en faisant la déclaration au bas du procès-verbal d'adjudication reçu par le notaire DUSART.

Vente publique de vieux registres et impressions hors d'usage.

Le huit juin 1829 et jours suivants, il sera vendu à l'entrepôt royal, convent des Ex-Carmélins, rue Hors-Château à Liège, une quantité considérable de vieux registres et impressions hors d'usage quant au service de l'administration des accises. 160

Le jeudi, onze juin prochain, vers midi, à la demeure du sieur Brigadier forestier Gillet à AUBEL, les héritiers d'Anne VONNSEN, feront VENDRE aux enchères publiques les BIENS qui leur compètent en indivis, situés au HAMEAU BRYVEN dans la commune d'AUBEL, près de HENRI-CHAPELLE, consistant en deux MAISONS, dont une spacieuse et solide, établies, granges et autres édifices contigus, et environ trente bonniers des Pays-Bas, fond en prairies et terres en dépendances situées dans les communes d'Aubel, Clermont et Hombourg, actuellement défructués par la veuve J. J. Louven. 146

Le lundi 15 juin 1829, à dix heures du matin, les héritiers de M. et de M^{de}. de Montpellier d'Annevoie, feront VENDRE publiquement, un haut FOURNEAU rebâti suivant le nouveau système, de manière à employer une ou deux tuyères, deux forges composées d'affineries et de chaufferies, et mûes par des roues en fer; le tout sis à ANNEVOIE, arrondissement de Dinant, province de Namur.

Ces usines très avantageusement connues, sont sur la route de Rouillon à PHILIPPEVILLE, à cinq minutes de la Meuse et de la route de Dinant à Namur, plusieurs sources leur fournissent en toutes saisons, égale force motrice, les mettent à l'abri des inondations de la sécheresse et de la gelée. Ces établissements seront divisés en trois lots.

La dite vente aura lieu au château d'Annevoie par le ministère de M^e DROU, notaire à Bouvigne, à qui les amateurs peuvent s'adresser pour obtenir tous les renseignements qu'ils désireront. 130

A LOUER une belle et grande MAISON avec écurie, remise et jardin, sise faubourg Ste-Marguerite. S'adresser faubourg St-Gille n° 304. 144

324 Le mardi 9 juin 1829, à 10 heures du matin, il sera VENDU aux enchères, en l'étude et par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, 5 PIÈCES de TERRE, contenant ensemble 141 perches 67 aunes, situées à BOVENSTIER et environs, exploitées par M. Brabant-Wathour de Limont, aux conditions à voir chez ledit notaire.

A LOUER pour la St-Jean, à des personnes tranquilles un QUARTIER entièrement indépendant, ayant vue sur le quai de la Sauvenière, composé de six pièces et chambre de domestique, grenier, cuisine avec pompe, caves, une cour. S'adresser au bureau de cette feuille. 146

Le lundi 15 juin prochain, à dix heures du matin, il sera procédé au château de MARCHIN, à l'adjudication publique et au rabais d'une MAISON D'ÉCOLE avec une salle pour la tenue des séances du conseil de la commune de Marchin, à construire, et dont on peut voir le plan et conditions chez le bourgmestre NAMUR, rue Neuve, à HUY.

H. LIGNAC, imprimeur du Journal, place du Spectacle, à Liège.